

# Consultation des tarifs

(Conditions de voyage)

Les règlements administrés par l'Office des transports du Canada prévoient que les tarifs d'un transporteur aérien doivent être accessibles, sur demande, aux fins de consultation.

Les tarifs peuvent également être disponibles sur le site Web du transporteur.

Consultez votre transporteur aérien pour obtenir de plus amples renseignements.

# Public Inspection of Tariffs

(Terms and Conditions of Travel)

Regulations administered by the Canadian Transportation Agency require that an air carrier's tariff be available for your inspection upon request.

Tariffs may also be available on your carrier's Web site.

Consult your air carrier for further information.